

"L'Éducation nationale ne joue pas le jeu" : pourquoi la loi sur la protection des langues régionales ne marche pas

France 3 Régions - Nouvelle Aquitaine - Arantxa Kurutcharry, le 28/10/25



Le bilan de la loi Molac est mitigé, même si le nombre d'élèves étudiant en langue régionale a lui, augmenté. • © France Télévisions

Avec la promulgation de la loi Molac en mai 2021, les langues régionales bénéficient d'une reconnaissance inédite. Mais dans la réalité, quatre ans après, les avancées restent limitées. Du Pays basque à l'Occitanie, les acteurs locaux dénoncent un système toujours trop "centralisé".

Manque d'enseignants formés, financements instables et application inégale selon les territoires. Quatre ans après son adoption, la loi Molac suscite encore débats et frustrations. Voulue comme un tournant pour les langues régionales, elle peine à tenir ses promesses.

Un bilan en demi-teinte

Pour Paul Molac, auteur du texte, le bilan de la loi est mitigé. *"On s'aperçoit que l'Éducation nationale ne joue pas le jeu. La loi met en place une offre généralisée d'enseignement de la langue régionale dans les territoires concernés. Or, elle ne forme pas suffisamment d'enseignants pour le faire"*, déplore le député du Morbihan.

S'il note des progrès *"en Corse ou au Pays basque"*, il estime que dans la plupart des régions, *"la loi n'a pas changé grand-chose"*.

Ça fait 40 ans que ça dure : 40 ans que l'Éducation nationale n'a pas formé suffisamment d'enseignants. À un moment, ça finit par être fatigant.

Paul Molac,

Député du Morbihan auteur du texte

Pour lui, le problème est désormais institutionnel : *“On ne peut pas dire que dans l’administration d’État, le changement de mentalité se soit fait. C’est très jacobin. Il faut que la Constitution change pour que ces langues ne puissent plus être contestées par le Conseil constitutionnel.”*



Paul Molac, député du Morbihan, auteur de la loi • © France Télévisions

Un texte censuré dès sa promulgation

Adoptée à une très large majorité, la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite *loi Molac*, a constitué une première depuis plus de cinquante ans. Elle reconnaît les langues régionales comme partie intégrante du patrimoine national et généralise leur enseignement dans les territoires concernés.

Cependant, dès sa promulgation, une partie du texte est censurée par le Conseil constitutionnel. En effet, l’enseignement immersif, cœur des pédagogies pratiquées par les écoles associatives (Diwan, Seaska, Calandretas, etc.), est jugé contraire à l’article 2 de la Constitution, selon lequel *“la langue de la République est le français”*. Les signes diacritiques régionaux dans les actes d’état civil (comme le tilde du “ñ” basque ou breton) sont, eux aussi, retoqués.

Cette censure provoque immédiatement une vague de manifestations de Guingamp à Bayonne, rassemblant des milliers de personnes sous le slogan *“Pour que vivent nos langues”*. Quatre ans plus tard, ce collectif, à l’origine de la mobilisation, devient une association basée à Bayonne, et poursuit le combat.



Ils étaient entre 6 000 et 10 000 manifestants à Bayonne en mai 2021, suite à la censure partielle de la loi Molac. • © France Télévisions

Une stratégie nationale nécessaire

Chargé par le Sénat d'évaluer la mise en œuvre de la loi Molac, le sénateur Max Brisson (LR, Pyrénées-Atlantiques) dresse, lui aussi, un bilan en demi-teinte. *"C'est la première fois qu'une loi est entièrement consacrée aux langues régionales sous un angle positif. On observe une croissance de 47 % du nombre d'élèves – 168 000 aujourd'hui – mais cette progression reste fragile et inégale."*

Toutefois, le sénateur pointe *"une offre d'enseignement éparse, non cohérente"*, très forte en Pays basque ou en Corse, mais quasi absente dans l'espace occitan. Il poursuit : *"La loi prévoyait une généralisation de l'offre. On en est très loin. Les élèves n'ont pas de parcours complet du primaire au lycée."*



Max Brisson, sénateur des Pyrénées-Atlantiques (LR) • © France Télévisions

Face à ce constat, Max Brisson appelle à une stratégie nationale : *"Les langues régionales ont besoin que la parole ministérielle se traduise en directive. Parce que dans notre système, les progrès dépendent trop de la bonne ou moins bonne volonté des recteurs et des directeurs académiques"*.

Puisque le système est centralisé, il faut une stratégie nationale claire."

Max Brisson

Sénateur des Pyrénées-Atlantiques (LR)

Le sénateur plaide également pour une réforme du financement des réseaux associatifs comme Seaska, Diwan ou les Calandretas, et pour une meilleure reconnaissance des langues dans les examens.

"Rien n'est plus contre-productif qu'un élève qui suit tout son cursus en basque ou en occitan et doit passer son bac uniquement en français. L'État doit définir des règles nationales", affirme le sénateur.

Un sentiment d'inachevé chez les acteurs locaux

Les acteurs locaux, eux aussi, partagent ce sentiment d'inachevé. *"Pour nous, la loi Molac n'a pas amené énormément d'avancées. On va à nouveau souligner nos revendications : des difficultés de*

financement, de reconnaissance de la langue basque dans les examens et des blocages sur les forfaits scolaires des écoles primaires", résume Erik Etxart, coprésident de Seaska. Ce réseau basque d'enseignement immersif compte aujourd'hui 4 300 élèves.

La tension est d'autant plus vive que l'Office public de la langue basque (OPLB), financé par l'État et les collectivités, est lui-même menacé si les dotations ne sont pas relevées, une situation dénoncée cet été par la Communauté d'agglomération du Pays basque.

Dans l'espace occitan, le constat est le même, teinté d'amertume. Gautier Lagalaye, directeur de l'Office public de la langue occitane (OPLO) salue la portée symbolique de la loi, mais déplore son absence de traduction concrète.

"Il y a quelque chose de très nouveau, qui ancre les langues régionales dans la loi. Mais la mise en œuvre reste fragile : aucun texte d'application n'a été publié. On fonctionne par des conventions complexes entre État et collectivités". Il décrit une dynamique citoyenne réelle, freinée par le manque d'enseignants et la rigidité du système éducatif. *"Dès qu'une offre est proposée, il y a des familles. Le problème n'est pas la demande, mais les moyens humains pour y répondre."*



Gautier Lagalaye, directeur de l'OPLO • © France Télévisions

Le directeur de l'office pointe un blocage culturel :

L'État français est très centralisé. On sent encore l'idée, dans certains esprits, que langue régionale égale séparatisme. C'est absurde, mais c'est un frein psychologique réel.

Gautier Lagalaye

Directeur de l'Office public de la langue occitane

Sur le terrain, les effectifs en occitan progressent légèrement au primaire, mais stagnent dans le secondaire. La transmission se fait désormais presque uniquement par l'école.

"Il est temps que les paroles se traduisent en actes"

Publié à l'automne 2025, le rapport de la mission d'information sur la mise en œuvre de la loi Molac affirme que *"si le nombre d'élèves suivant un enseignement de langue régionale augmente, le rythme reste trop lent pour compenser la disparition rapide des locuteurs."*

		rapport de l'ancien retravaillé*)	rapport de l'ancien retravaillé**)		
Auvergnat	1	203		203	204
Basque	11 311	4 138 (- 26,8 %)	1 748 (- 43,7 %)	5 886	17 197
Breton	19 941	5 171 (- 48,1 %)	1 118 (-71,2 %)	6 289	26 230
Catalan	13 289	1 322 (-80,1 %)	491 (- 50,5 %)	1 813	15 102
Corse	20 326	7 546 (- 25,7 %)	1 412 (-75,1 %)	8 958	29 284
Créole	8 896	5 511 (+ 23,9 %)	2 845 (-31,2 %)	8 356	17 252
Gallo	126	193 (+ 206 %)	29 (-80,0 %)	222	348
Gascon	866	-	-	-	866
Languedocien	575	-	-	-	575
Limousin	112	-	-	-	112
LR Alsace	458	746 (+ 225 %)	131 (-76,6 %)	877	1 335
LR Moselle	178	867 (+ 874 %)	349 (-46,3 %)	1 216	1 394
Mélanésien	147	2 968 (+ 3938 %)	455 (-79,6 %)	3 423	3 570
Nissart	58	267 (+ 820 %)	328 (+ 63,8 %)	595	653
Occitan	26 099	8 434 (-35,4 %)	1 023 (-83,8 %)	9 457	35 556
Provençal	1 244	1 559 (+ 150,6 %)	317 (-72,9 %)	1 876	3 120
Tahitien	3 565	8 957 (+ 402,5 %)	2 845 (-57,6 %)	11 802	15 367

Extrait du rapport d'information de la mission d'information sur la mise en œuvre de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales, dite loi Molac. • © France Télévisions

Les sénateurs à l'origine du rapport recommandent 23 mesures, dont le développement de filières bilingues dans le public, la possibilité de composer en langue régionale aux examens et un effort massif de formation des enseignants. *“Il est temps que la parole ministérielle se traduise en actes”*, insiste Max Brisson.

En somme, quatre ans après la loi Molac, tous les acteurs – élus, enseignants, militants – partagent le même diagnostic : la reconnaissance est acquise, mais la transmission s’essouffle. Le fossé reste immense entre le soutien populaire (80 % des Français favorables à leur enseignement, selon l’IFOP) et les mesures mises en place par l’État.

“On a une volonté sociale très forte, mais un appareil d’État qui reste prisonnier de réflexes jacobins”, résume Gautier Lagalaye, directeur de l’OPLLO.